



## Préalable CCE des 04 et 05 avril 2018

### Le refus de l'arbitraire

En soutien à Jean-Marc Pitte et pour marquer ce jour de grève, les élus SNJ ne peuvent accepter que s'instaure en interne un tribunal d'exception, une injustice organisée comme la commission de discipline concernant notre confrère a pu, hélas, le démontrer.

Un dossier vide, des faits inconsistants qui assurément ne sont que des prétextes pour écarter définitivement un salarié, un journaliste qui apparemment dérangerait les notables locaux. Déjà le licenciement d'un salarié de France 3 Ile-de-France, Pascal Tribo, avait emprunté le même chemin de l'arbitraire Licenciés pour l'exemple ? Le tout sans doute pour instaurer un climat anxigène dans une entreprise qui fait la chasse aux ETP quels que soient les moyens, c'est bien la fin qui compte !

C'est en intersyndicale que nous avons déposé ce préavis ! Pour un tel motif ce n'est pas chose courante ! C'est bien que, tous, nous considérons que ce licenciement est abusif ! Il est encore temps Madame la présidente de revenir sur cette décision inique.

Malgré tout notre confrère, abîmé, brisé par ce licenciement est toujours debout, avec tout notre soutien. Son combat contre l'injustice, nous le faisons nôtre ! Et que les autres salariés sachent que nous ne laisserons pas ce genre de pratiques pourrir le climat social d'une entreprise déjà bien trop atteinte !!

Paris, le 04 avril 2018